

External Document Version Control

This Document is copied from: <http://www.audax-club-parisien.com/FR/442.html>

Original Document dated: 31 January 2018

Copied to Audax UK website on: 18 October 2019

Users of this document are advised that although an English translation is provided by ACP and is available [here](#), it is this original French that is the definitive version.

RÈGLEMENT DES TRACES NATIONALES

Traces Nationales – Règlement des participants

1. Il y a 2 à 6 vélos par équipe.
2. Tous les équipiers effectuent l'ensemble du parcours (ils ne se relaient pas).
3. L'équipe choisit son lieu de départ. Le lieu d'arrivée de l'équipe doit être le lieu du rassemblement.
4. Distance mini 200 km, distance maxi 360 km.
5. Départ possible à partir du jour précédant le rassemblement, à 00h00.
6. Il n'y a pas de durée minimale à respecter entre le départ et l'arrivée.
7. Pendant la Trace, la durée des arrêts n'est pas limitée.
8. L'heure limite d'arrivée au rassemblement est fixée par chaque organisateur.
9. Les participants doivent se présenter sur le lieu du rassemblement pour remettre leurs cartes de route à l'organisateur.
10. Pour être homologués, au moins 2 vélos d'une même équipe doivent réussir la Trace.
11. Porter un gilet de haute visibilité en cas de circulation nocturne ou de mauvaise visibilité.
12. Chaque participant reçoit une carte de route. Elle comporte 3 contrôles minimum, en dehors de ceux du départ et d'arrivée, espacés d'au moins 50 km chacun.

Traces Nationales – Règlement des organisateurs

1. Les organisateurs de Flèche (ou leurs Représentants ACP) doivent signaler à l'ACP qu'une Trace sera organisée en même temps que la Flèche.
2. Les organisateurs impriment leurs propres cartes de Trace. Les cartes doivent porter la mention «homologuée par l'Audax Club Parisien». Les organisateurs doivent soumettre leur modèle à l'ACP avant de les imprimer.
3. Les organisateurs doivent s'assurer que le règlement des participants est respecté. A l'arrivée de la Trace, ils doivent s'assurer que les cartes de route des participants sont correctement remplies et tous les contrôles validés.
4. Après la Trace, et au plus tard le 31 octobre, les organisateurs envoient leurs résultats à l'ACP. Merci d'utiliser le modèle de feuille fourni par l'ACP. Les résultats comprennent :
 - Nom de la Trace ; Organisateur (avec code club ACP) ; Lieu du rassemblement ; Date du rassemblement
 - Pour chaque équipe : Nom ou numéro de l'équipe ; Nom du capitaine ; Lieu de départ ; Date et heure locale de départ ; Distance parcourue (km)
 - Pour chaque participant : Nom ; Prénom ; Sexe ; Club (avec code club ACP)
 - Tandems et tous vélos spéciaux
5. Les organisateurs (ou leurs Représentants ACP) doivent payer 1 € à l'ACP pour chaque homologation. Le paiement s'effectuera à la fin de l'année, après réception de la facture annuelle de l'ACP.
6. Les organisateurs fixent librement le montant de l'inscription, tout en maintenant un tarif modéré. Les Traces sont une organisation à but non lucratif.
7. Les organisateurs sont entièrement responsables de leur manifestation. Ils doivent s'assurer que les bénévoles et les participants sont couverts par une assurance conforme à ce qu'exige la loi du sport de leur pays, et, lorsque la loi l'exige, faire la déclaration (ou la demande d'autorisation) aux autorités administratives.

Traces Nationales – Homologations et Récompenses

L'ACP délivre 1 numéro d'homologation par participant. Les numéros d'homologation sont transmis dans un format électronique aux organisateurs (ou à leurs Représentants ACP) à la fin de l'année.
L'ACP imprime 1 diplôme par participant, avec son numéro d'homologation. Les diplômes sont envoyés par courrier postal aux organisateurs (ou à leurs Représentants ACP), au plus tard début janvier de l'année suivante.

Contact

Sophie Matter
3960 ancien chemin de Salernes
F-83570 COTIGNAC
sophie.matter@audax-club-parisien.com

L 'Audax Club Parisien se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment.